

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 4398)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 3 et 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces deux alinéas sont particulièrement approximatifs ;

- quels seront les critères utilisés pour définir si les facilitateurs ont effectivement "participé à favoriser la révélation ou le signalement par un lanceur d'alerte" ?
- quels seront les degrés de liens entre les personnes examinés pour définir les personnes physiques " en lien " avec le lanceur d'alerte ?

Ces deux approximations ouvrant un champ d'interprétation trop large, elles sont supprimées.